

Donner voix aux silenciées – La GPA dans la presse française

Comment la presse française normalise la gestation pour autrui (2019–2024)

Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution (CIAMS)

Résumé

Entre 2019 et 2024, la gestation pour autrui (GPA) a fait l'objet d'une couverture médiatique intense dans la presse française, alors même que cette pratique demeure interdite par le droit français. À travers l'analyse de 227 articles publiés dans cinq grands titres de presse nationale et régionale – Le Monde, Libération, Le Figaro, Ouest-France et Le Point – cette étude montre que les médias jouent un rôle central dans la normalisation de la GPA dans l'espace public.

Loin de proposer un débat pluraliste, la majorité des articles analysés adoptent des cadrages récurrents qui présentent la GPA avant tout comme un **problème juridique**, un **parcours parental difficile** ou une **cause progressiste**, en particulier lorsqu'elle concerne des couples homosexuels masculins. Ces récits accordent une place centrale aux commanditaires, à leurs émotions et à leurs revendications, tout en invisibilisant presque systématiquement les mères porteuses, réduites à une fonction biologique ou totalement absentes des récits.

L'analyse révèle également une marginalisation structurelle des critiques féministes de la GPA. Lorsqu'elles sont présentes, ces voix sont souvent disqualifiées, associées à des positions conservatrices, religieuses ou réactionnaires, ce qui empêche toute compréhension de la GPA comme un système d'exploitation fondé sur des rapports de pouvoir, de sexe, de classe et de race.

En produisant des récits émotionnels, individualisés et dépolitisés, la presse française contribue ainsi à rendre impensable la réalité du marché reproductif mondial, à neutraliser les violences subies par les mères porteuses et à légitimer, de fait, une pratique fondée sur l'appropriation du corps des femmes et la marchandisation des enfants. Cette étude met en lumière un enjeu démocratique majeur : le rôle des médias dans la construction sociale de ce qui est perçu comme acceptable, éthique ou « progressiste ».

Infobox - Chiffres clés de l'étude

- 227 articles analysés (2019–2024)
- 5 titres de presse nationale, régionale et magazine
- Moins de 5 % des articles donnent une place identifiable aux critiques féministes abolitionnistes
- Quasi-absence totale de la parole des mères porteuses

Introduction – Pourquoi cette étude ?

En France, la gestation pour autrui est interdite par le Code civil, qui dispose que « toute convention portant sur la gestation pour le compte d'autrui est nulle ». Pourtant, la GPA occupe une place croissante dans l'espace médiatique français. Débats parlementaires, décisions de justice, reportages, tribunes, témoignages de célébrités ou récits de « parcours parentaux » contribuent à installer durablement la GPA comme un sujet légitime, fréquent et apparemment consensuel.

Ces dernières années, plusieurs événements ont ravivé l'attention médiatique autour de la GPA : les débats récurrents sur la filiation des enfants nés à l'étranger, les évolutions législatives dans d'autres pays, la médiatisation de cas individuels présentés comme exemplaires, ou encore les prises de position de responsables politiques appelant à « rouvrir le débat ». Dans ce contexte, la GPA est souvent présentée comme une question de droits, de reconnaissance ou de progrès social, sans que soit interrogée la réalité concrète de cette pratique.

Or, la gestation pour autrui n'est pas une question juridique ni un simple projet parental. Elle repose sur la mobilisation du corps des femmes, majoritairement issues de milieux socialement et économiquement précaires, dans un marché reproductif mondialisé structuré par de profondes inégalités. En tant qu'organisation féministe, la Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution (CIAMS) considère la GPA comme une forme de violence systémique et d'exploitation reproductive, incompatible avec le respect des droits humains.

C'est à partir de ce constat qu'est née cette étude. Inspirée par des travaux similaires menés notamment en Suède, elle vise à analyser de manière critique la façon dont la presse française représente la GPA. L'objectif est de comprendre **quels récits dominant, quelles voix sont entendues, et quels silences structurent le débat public**.

Interroger le rôle des médias dans la normalisation de la gestation pour autrui est une étape indispensable pour rendre visibles les femmes, les rapports de pouvoir et les enjeux politiques que ces récits tendent à effacer.

1. Méthodologie – Comment avons-nous travaillé ?

Cette étude a été menée par la Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution entre février et juillet 2025. Elle s'inscrit dans un objectif de documentation critique du traitement médiatique de la gestation pour autrui en France, à destination du grand public, des journalistes et des décideurs. L'ambition est d'identifier les **logiques discursives dominantes**, les **angles morts récurrents** et les **effets politiques** produits par la couverture médiatique de la GPA.

Constitution du corpus

La constitution du corpus s'est déroulée en deux étapes.

Dans un premier temps, nous avons procédé à un repérage large : sur la période 2019–2024, **1123 articles** contenant l'expression « gestation pour autrui » ont été identifiés dans les cinq médias étudiés : **Le Figaro (389)**, **Le Monde (251)**, **Libération (165)**, **Ouest-France (241)** et **Le Point (77)**. Ce premier ensemble inclut des articles où la GPA est un sujet central, mais aussi de très nombreux textes où elle n'apparaît qu'à titre d'exemple, d'allusion ou de mention ponctuelle (par exemple dans des comptes rendus parlementaires plus larges).

Dans un second temps, afin de mener une analyse qualitative approfondie et comparable, nous avons restreint ce corpus aux articles dans lesquels la GPA constitue **un thème principal**, et non une simple mention. Ce travail de sélection a abouti à un corpus final de **227 articles**, publiés entre 2019 et 2024, dans cinq titres de presse généraliste choisis pour leur poids dans l'espace médiatique français et pour la diversité de leurs lignes éditoriales. Cette période correspond à une intensification notable des débats publics autour de la GPA, en lien avec la loi de bioéthique de 2021, plusieurs décisions de justice, ainsi que des évolutions législatives à l'étranger.

Les articles ont été collectés à partir de la base de données Europresse et de recherches par le mot-clé « gestation pour autrui ». Tous les formats ont été inclus : reportages, enquêtes, tribunes, interviews, éditoriaux et critiques. Ce choix permet d'analyser non seulement les prises de position explicites, mais aussi les récits présentés comme informatifs ou neutres.

Infobox - Le corpus en un coup d'œil

- **Période analysée** : 2019–2024
- **Repérage initial** : **1123 articles** contenant « gestation pour autrui »
- **Corpus final analysé en profondeur** : **227 articles** (GPA comme thème central)
- **Types d'articles** : reportages, tribunes, interviews, éditoriaux, dépêches AFP
- **Thématiques principales** :
 - travaux législatifs
 - décisions de justice
 - cas concrets de GPA (France et étranger)
 - prises de position publiques
 - people / divers

Une approche qualitative et critique

L'étude repose sur une **analyse qualitative**, combinant analyse de contenu et analyse critique du discours. Chaque article a été codé selon plusieurs critères : thème principal, tonalité générale,

acteurs cités, vocabulaire employé, pays concernés, et présence ou absence de perspectives critiques. Cette première étape a permis d'identifier des **réurrences**, des **déséquilibres** et des **hiérarchies de thèmes** dans le traitement médiatique de la GPA.

Les questions qui ont guidé l'analyse

Plusieurs questions transversales ont structuré l'ensemble du travail :

- **Qui parle ?**
À qui les médias donnent-ils la parole : commanditaires, responsables politiques, médecins, juristes, mères porteuses, féministes ?
- **Qui est rendu visible ?**
Quelles expériences et quels intérêts sont mis en avant ? Les mères porteuses apparaissent-elles comme des sujets à part entière ou sont-elles effacées des récits ?
- **Comment la GPA est-elle problématisée ?**
Est-elle présentée comme un problème juridique, un enjeu de droits individuels, une question médicale, ou un phénomène social et économique ?
- **Quels silences structurent le discours médiatique ?**
Quelles dimensions sont absentes ou marginalisées : conditions de vie des mères porteuses, contraintes contractuelles, violences médicales, rapports de pouvoir, critique féministe abolitionniste ?

Une posture féministe abolitionniste assumée

Contrairement à une approche prétendument neutre, cette étude revendique une **posture féministe abolitionniste**. Celle-ci place la gestation pour autrui dans un cadre d'analyse matérialiste, attentif aux rapports de pouvoir, aux inégalités structurelles et à l'exploitation des corps des femmes.

Cette posture influence le regard porté sur les médias : il ne s'agit pas seulement d'évaluer ce qui est dit, mais aussi ce qui ne l'est pas, et les effets politiques produits par ces absences. En ce sens, la méthodologie adoptée vise à **rendre visibles les femmes**, là où les récits médiatiques tendent à les effacer, et à interroger la responsabilité des médias dans la normalisation d'une pratique fondée sur l'appropriation reproductive.

2. Résultats transversaux – Ce que montre l'analyse

L'analyse des 227 articles montre que, malgré la diversité apparente des médias, la gestation pour autrui est le plus souvent présentée selon quelques schémas récurrents. Ces manières de raconter et de cadrer la GPA jouent un rôle déterminant dans la façon dont le sujet est compris aujourd'hui en France : elles fixent les limites du débat public, orientent les interprétations possibles et rendent

largement invisibles les enjeux de pouvoir et d'exploitation qui sont pourtant au cœur de cette pratique.

2.1. La GPA réduite à un problème juridique

Dans une large majorité des articles, la gestation pour autrui est avant tout présentée comme un **problème de droit** : 42% des articles traitent des travaux juridiques (64 articles) et des décisions de justice (32 articles). Le cœur du sujet n'est pas la pratique elle-même, ni les conditions dans lesquelles elle s'exerce, mais ses conséquences juridiques : filiation des enfants, transcription à l'état civil, reconnaissance des parents dits « d'intention », décisions de justice nationales ou européennes.

Lorsque la GPA est analysée en tant qu'une question de droit, le problème implicite n'est pas l'exploitation des femmes, mais le manque d'encadrement juridique ou l'insuffisance de reconnaissance légale pour les adultes concernés. En traitant la pratique comme un fait acquis, dont il ne resterait qu'à régler les effets secondaires, les médias contribuent à **rendre impensable toute remise en cause structurelle** de la gestation pour autrui elle-même.

2.2. La centralité des récits émotionnels

Une catégorie particulièrement structurante du corpus est celle des « cas GPA », c'est-à-dire les articles qui présentent des situations concrètes de gestation pour autrui. Sur les 227 textes analysés, 55 relèvent de cette catégorie, soit près d'un quart du corpus. Ces articles sont particulièrement intéressants dans la mesure où ils interprètent la GPA à travers des histoires humaines individualisées, rendant le sujet plus proche et plus accessible pour les lecteurs. Le recours au récit personnel permet de donner un visage et une trajectoire à la pratique, en inscrivant la GPA dans une narration intime plutôt que dans une analyse juridique, politique ou économique.

Or, la majorité des articles consacrés à des « cas GPA » adoptent une posture neutre, voire favorable à la gestation pour autrui. Dans *Le Monde*, au cours de la période étudiée, aucun des dix articles relevant de cette catégorie ne donne place à des voix critiques. De manière plus générale, chaque titre du corpus comporte au moins un article interprétant explicitement la GPA du point de vue des commanditaires. Ce cadrage centré sur des parcours individuels tend ainsi à privilégier leur perspective, tout en reléguant au second plan d'éventuelles analyses critiques de la pratique.

2.3. L'invisibilisation systématique des mères porteuses

L'un des résultats les plus frappants de l'étude est l'invisibilisation quasi totale des mères porteuses dans la presse française. Dans la majorité des articles analysés, les femmes qui portent les grossesses sont soit totalement absentes, soit mentionnées de manière périphérique, sans nom, sans parole et sans histoire propre.

Lorsqu'elles apparaissent, les mères porteuses sont le plus souvent décrites à **travers le regard des commanditaires** : femmes « généreuses », « altruistes », parfois réduites à une figure abstraite de

l'aide ou du don. Leurs conditions de vie, leurs motivations économiques, ainsi que les contraintes médicales, juridiques et contractuelles auxquelles elles sont soumises ne sont presque jamais abordées.

De rares exceptions existent toutefois : certains articles rendent compte, parfois de manière **sensationnaliste**, d'abus commis mais ces cas sont alors présentés comme des dérives locales ou circonstanciées.

Cette invisibilisation n'est pas neutre. En effaçant les mères porteuses des récits, les médias rendent invisible le cœur même de la GPA : **l'appropriation temporaire du corps d'une femme** au profit d'autrui. Ce silence empêche de penser la GPA comme une relation de pouvoir asymétrique et contribue à naturaliser l'idée que le corps des femmes serait disponible pour répondre au désir d'enfant des autres.

2.4. La marginalisation des critiques féministes

L'analyse du corpus met également en évidence une **marginalisation structurelle des critiques féministes** de la gestation pour autrui. Ces voix sont très minoritaires parmi les 227 articles étudiés avec une dizaine de mentions, et leur présence varie fortement selon les médias : par exemple, les critiques féministes sont le plus souvent citées par Le Figaro et sont complètement absentes du Monde.

Cette marginalisation est renforcée par un **processus de disqualification par association**. Les critiques féministes abolitionnistes sont fréquemment juxtaposées à des positions conservatrices, de droite ou catholiques, et mises en opposition avec des discours qualifiés de « progressistes » ou « libéraux ». Ce dispositif narratif tend à enfermer la critique de la GPA dans un clivage idéologique simplificateur, qui empêche de la penser comme une analyse féministe.

Le corpus montre par ailleurs de manière très nette que la GPA est plus souvent construite dans l'espace médiatique comme une **question de droits LGBT**, et non comme un enjeu féministe. Cette hiérarchisation des cadres se manifeste concrètement dans le choix des interlocuteurs : les organisations et associations homosexuelles sont très plus sollicitées que les collectifs féministes, contribuant à reléguer la critique féministe à la marge du débat public.

3. Résultats par média – Journal par journal

3.1. Le Monde

Sur la période 2019–2024, 251 articles publiés dans Le Monde contiennent l'expression « gestation pour autrui ». Toutefois, seuls **25 articles**, soit environ 10 %, traitent réellement de la GPA comme d'un sujet central. Cette différence s'explique par la forte couverture médiatique des débats autour de la loi de bioéthique : dans de nombreux articles consacrés à ces discussions parlementaires, la GPA n'apparaît qu'à titre de simple mention, sans contextualisation ni analyse spécifique.

L'analyse des 25 articles retenus révèle un traitement majoritairement **favorable** ou **normalisant** de la pratique. Les critiques féministes sont totalement absentes du corpus, tandis que les prises de position favorables à la GPA – émanant de juristes, médecins, universitaires ou responsables politiques – bénéficient d'une forte visibilité. Dans un quotidien occupant une position centrale dans l'espace médiatique français, ce cadrage contribue à une normalisation discrète mais efficace de la GPA, présentée comme un phénomène complexe appelant nuance et encadrement plutôt que comme un système d'exploitation.

Les travaux législatifs représentent 6 articles sur 25. La GPA y est principalement abordée à travers les débats sur **la filiation** des enfants nés à l'étranger, notamment dans le cadre de **la loi de bioéthique**. La question est formulée en termes de cohérence juridique et d'intérêt de l'enfant, et non en termes d'exploitation reproductive.

Un article consacré à l'ouverture de la GPA « pour tous » en Israël renforce par ailleurs l'association entre GPA et **revendications LGBT**, présentée comme une avancée en matière d'égalité des droits. Les seules critiques mentionnées proviennent d'opposants religieux ultraorthodoxes, tandis que toute perspective féministe critique demeure absente.

En 2023, une tribune de Chantal Collard et Geneviève Delaisi de Parseval défend explicitement la possibilité d'une **GPA « éthique »**, notamment à partir de l'exemple du Québec :

« Les mères porteuses ont leurs bénéfices secondaires personnels (dont le plaisir d'être enceinte, la gratification dans le fait d'aider autrui, la toute-puissance liée à ce geste) qui dépassent de beaucoup une quelconque somme d'argent, ce à partir du moment où ces mères sont correctement accompagnées pendant la grossesse. »

(Chantal Collard – Geneviève Delaisi de Parseval, « La loi innovante adoptée au Québec montre qu'il peut exister une grossesse pour autrui éthique », Le Monde, 24 octobre 2023).

La gestation pour autrui y est présentée comme un acte d'entraide susceptible d'être moralement acceptable lorsqu'elle est correctement encadrée, contribuant ainsi à naturaliser l'idée d'un don reproductif tout en laissant dans l'ombre la dimension contractuelle et structurelle de la pratique.

Les cas concrets de GPA constituent la catégorie la plus importante du corpus, avec 10 articles sur 25. Ces reportages jouent un rôle central dans la construction d'une représentation **empathique** et **normalisée** de la pratique. Un article publié en 2019 consacré à un cas de GPA en France insiste sur la reconnaissance de la filiation et sur l'intérêt de l'enfant. La seule référence explicite à l'illégalité de la pratique apparaît brièvement au sein de l'article:

« Alexandre A ne peut, dans ces conditions, faire reconnaître sa paternité, la vérité biologique ne permettant pas de passer au-dessus de la loi dans les cas où sa transgression contrevient à des principes fondamentaux comme celui de la marchandisation de la procréation et de la filiation ».

(« GPA : la justice estime que l'intérêt de l'enfant n'est pas de faire primer ses liens biologiques sur ses liens affectifs », Le Monde, 16 octobre 2019)

En dehors de cette mention, l'article se concentre principalement sur la difficulté pour l'enfant d'être juridiquement rattaché à son père biologique, tandis que la pratique elle-même demeure largement en arrière-plan.

Deux reportages publiés en 2020 sur la GPA en **Ukraine** illustrent également ce cadrage centré sur les commanditaires. Le premier, intitulé « GPA en Ukraine : la colère des parents empêchés de rejoindre leur enfant », relate les difficultés rencontrées par des couples empêchés, en raison de la pandémie, de rejoindre les nouveau-nés issus d'un contrat de GPA. Les femmes ayant porté les enfants restent anonymes, et aucune interrogation critique n'est formulée quant à la pratique elle-même. Le second reportage, consacré aux abus de l'industrie ukrainienne, attribue les dysfonctionnements observés à un manque de régulation plutôt qu'à la logique du marché reproductif. L'indignation porte notamment sur le comportement d'une clinique :

« Leur calvaire touche à sa fin, quand, après un confinement obligatoire de quinze jours, la clinique les accueille enfin. Mais dans un ultime cynisme commercial, quelques minutes avant de voir Alban, une équipe de BioTexCom leur propose de les filmer afin d'immortaliser les retrouvailles... et de vanter les mérites de l'établissement. La publicité est rémunérée 2 000 euros. Christophe et Sonia refusent, écœurés, avant de s'envoler avec leur bébé. »

(« En Ukraine, le côté obscur de la GPA », Le Monde, 2 juillet 2020).

La critique vise ainsi le cynisme commercial d'un acteur particulier plutôt que l'existence même du marché reproductif.

Les reportages ultérieurs adoptent un cadrage similaire. Un article consacré à un couple français – Gaëtan, Grégoire et leur fille Victoire née par GPA (27 octobre 2024) – illustre pleinement la tonalité dominante du journal. Le récit met en scène les hésitations initiales du couple face à une « logique mercantile » assumée, tout en les inscrivant progressivement dans un processus présenté comme inévitable et finalement légitime. La rencontre avec une intermédiaire en Floride, ancienne femme ayant porté « deux bébés qui n'étaient pas les siens », permet de requalifier la pratique en termes de « don de soi », notamment chez des femmes « souvent croyantes ». Le reportage rapporte ainsi :

« Ça va bien se passer, messieurs, signez en bas de la page. » [...] « On parle tout de suite de chiffres, de contrats, on se retrouve pris dans un système qui ne fait pas écho à notre désir » [...] ils se retrouvent face à une logique mercantile si rodée qu'elle donne l'impression de participer à un business de « ventres à louer ». [...] Elle leur explique que, aux Etats-Unis, la GPA est vue comme une façon de faire « don de soi » chez des femmes souvent croyantes. [...] Malgré des réserves humaines qui perdurent [...], le couple signe. »

Si la dimension commerciale est brièvement évoquée, elle est rapidement neutralisée par la mise en avant de la gratitude et de l'émotion. La narration repose sur la reconnaissance exprimée par les commanditaires – « Je me sens redevable que quelqu'un d'autre ait porté notre enfant » – et sur une dramaturgie affective qui évacue toute interrogation critique sur la condition de la mère porteuse ou sur l'asymétrie structurelle de la relation contractuelle.

Les décisions de justice, au nombre de quatre, abordent exclusivement la question de la filiation et de l'intérêt de l'enfant. Dans ces textes, la grossesse elle-même disparaît presque entièrement du raisonnement juridique et médiatique.

Enfin, certaines **prises de position** contribuent explicitement à légitimer la pratique. En septembre 2024, Le Monde publie **une tribune signée par trois médecins** (« GPA : il faut dépasser le débat binaire, entre idéologie et symbolisme »), qui s'inscrit clairement dans une défense de la GPA présentée comme rationnelle et médicalement encadrée. Le texte reformule la question en termes de « choix reproductifs » des commanditaires et de pluralité des modèles familiaux, en appelant à limiter l'intervention de l'État :

« Mais les Français doivent s'interroger sur l'étendue du pouvoir interventionnel de l'Etat en matière de choix reproductifs, surtout lorsque celui-ci détermine quels modèles de familles sont autorisés ou non, sur des arguments souvent symboliques. »

La tribune poursuit en invitant à organiser une « réflexion sociétale » dépassant la « ligne rouge » présidentielle :

« Si le président de la République en a fait une “ligne rouge”, d'autres devront porter la responsabilité d'organiser la réflexion sociétale sur des questions du “faire famille”, médicale dans l'accès à l'AMP, féministe envers les femmes porteuses et politique dans la prise en charge des injustices et des vulnérabilités que la GPA met en lumière. »

(« GPA : il faut dépasser le débat binaire, entre idéologie et symbolisme », Le Monde, 26 septembre 2024).

Dans ce cadrage, la reproduction des femmes n'apparaît pas comme un objet central de réflexion ; la GPA est envisagée avant tout comme une question d'accès et de reconnaissance pour les commanditaires.

Pris dans leur ensemble, les articles du Monde construisent ainsi une représentation cohérente de la gestation pour autrui comme **une pratique discutable mais raisonnable**, susceptible d'être encadrée par le droit, la médecine et l'expertise. **Les mères porteuses** demeurent largement **absentes** de ce dispositif discursif. Cette **invisibilisation**, combinée à l'autorité symbolique du journal dans l'espace médiatique français, contribue à une légitimation sociale implicite de la GPA.

3.2. Libération

Entre 2019 et 2024, Libération publie **37 articles** consacrés à la gestation pour autrui. L'analyse de ce corpus révèle une forte présence de **cadres favorables** à la pratique, ainsi qu'une marginalisation presque complète des critiques féministes. Les articles privilégient largement les points de vue des commanditaires, des experts favorables à la GPA ou d'acteurs directement impliqués dans l'industrie reproductive.

Cette orientation apparaît notamment dans un article publié en 2019 et consacré à l'arrestation de mères porteuses au Cambodge, accusées de trafic d'êtres humains. Bien que l'article mentionne brièvement la précarité économique des femmes impliquées et cite une représentante du comité cambodgien contre la traite, les autres interlocuteurs sollicités sont directement liés à l'industrie de la GPA. L'un d'eux conteste explicitement l'assimilation de cette pratique à la traite :

« Il est scandaleux de voir le gouvernement cambodgien classer la gestation pour autrui dans la traite des êtres humains », a relevé Sam Everingham, fondateur de l'ONG Families Through Surrogacy. Selon lui, la place de l'enfant est au sein de sa future famille d'accueil et absolument pas avec la mère porteuse « qui n'est pas prête » à l'élever. »

(« Cambodge : 11 mères porteuses, accusées de trafic d'êtres humains, libérées sous caution », Libération, 15 mai 2019)

La relation entre GPA et **traite des êtres humains** n'est pas véritablement analysée, et la responsabilité des commanditaires n'est pas interrogée.

Les articles consacrés à **des cas concrets de GPA** adoptent fréquemment un registre émotionnel centré sur les parcours parentaux. Un reportage publié en 2020 sur l'Ukraine ouvre ainsi sur un récit empathique :

« L'Argentine Andrea Viez pleure de joie : après neuf ans d'échecs et d'espoirs, elle tient dans ses bras son fils, né par GPA en Ukraine. Un rêve accompli derrière lequel se cache une industrie trouble et prospère » (Libération, 30 juin 2020).

(« La GPA, une fabrique à rêves opaque en Ukraine », Libération, 30 juin 2020)

Dans ce type de récit, l'accent est mis sur l'aboutissement du projet parental, tandis que les conditions dans lesquelles les femmes portent les grossesses ne sont pas analysées.

Un reportage plus long publié en 2022 (« Les mères porteuses ukrainiennes ravivent le débat sur la GPA en France ») constitue l'un des articles les plus développés du corpus. Le texte replace la GPA dans le contexte de la guerre en Ukraine et du débat politique français, tout en donnant la parole à plusieurs acteurs. Toutefois, aucune femme ayant porté un enfant n'est directement citée. La parole la plus développée est celle de l'avocate représentant des couples commanditaires :

« La demande de GPA ne fait qu'augmenter d'année en année parce qu'il y a un désir de parentalité mais aussi parce que de plus en plus de femmes ne peuvent

pas porter leur enfant », explique l'avocate, ajoutant que les mères porteuses qu'elle accompagne « sont heureuses de pouvoir aider une personne à devenir parent. »

(« Les mères porteuses ukrainiennes ravivent le débat sur la GPA en France », Libération, 21 mai 2022).

Un autre article publié la même année (« Interdit d'enfants ») revient sur le parcours de la famille **Mennesson**, dont les filles sont nées par GPA aux États-Unis. Le texte adopte un registre **empathique** et présente cette histoire comme un symbole des **injustices** produites par l'interdiction française de la GPA, sans interroger la pratique elle-même.

Deux enquêtes publiées en 2024 se distinguent toutefois du reste du corpus en donnant la parole à des personnes directement concernées par la pratique. L'une est consacrée à **Olivia Maurel**, militante abolitionniste se présentant comme enfant née par GPA. Cependant, l'article remet en question la légitimité même de cette critique en affirmant que son cas correspondrait en réalité à une forme de « procréation pour autrui » plutôt qu'à une GPA au sens strict :

« La PPA, ou traditional surrogacy, est en quelque sorte l'ancêtre de la GPA et pose de nombreux problèmes de filiation »

(« Olivia Maurel, nouvelle figure anti-GPA, est-elle vraiment née d'une gestation pour autrui ? », Libération, 3 mai 2024)

La discussion se déplace ainsi vers une distinction terminologique qui relativise la portée de son témoignage.

La seconde enquête porte sur l'essor du marché de la GPA aux États-Unis. L'article décrit la structuration d'une industrie reproductive particulièrement lucrative et l'augmentation rapide des coûts depuis la pandémie. Il se distingue du reste du corpus en donnant la parole à une femme ayant porté un enfant pour autrui, qui explique ses motivations personnelles. Toutefois, ce témoignage est mobilisé pour illustrer une représentation altruiste de la pratique plutôt que pour interroger les rapports de pouvoir ou les contraintes sociales qui caractérisent ce marché reproductif.

Dans l'ensemble, la couverture de la GPA par Libération se caractérise par l'absence presque totale de critiques féministes, tandis que les intérêts et les récits des commanditaires occupent une place centrale dans la narration. Les articles consacrés à des cas concrets reposent fréquemment sur des registres émotionnels et laissent de côté des informations essentielles sur le fonctionnement de l'industrie de la GPA et sur les conditions dans lesquelles les femmes portent les grossesses. Dans la catégorie des prises de position publiques, une seule tribune critique apparaît dans l'ensemble du corpus – celle de la socialiste **Gabrielle Siry-Houary** – et elle est immédiatement suivie d'une réponse favorable à la GPA de l'anthropologue Jérôme Courduriès, alors que les nombreuses prises de position pro-GPA publiées auparavant (Valentina Mennesson, Daniel Borrillo, Jean-Louis Touraine ou Luc Le Vaillant) ne font l'objet d'aucun contrepoint comparable.

3.3. Figaro

Dans l'ensemble du corpus, Le Figaro est le journal qui accorde la place la plus importante à la question de la gestation pour autrui. Au total, **99 articles** ont été identifiés comme ayant la GPA pour thème central. Parmi eux, la catégorie la plus représentée est celle des prises de position publiques (41 articles), suivie des travaux législatifs (24 articles), des cas de GPA (22 articles) et, dans une moindre mesure, des articles consacrés à des décisions judiciaires (12 articles).

En 2019 et 2020, le journal traite particulièrement les débats précédant la révision de la loi de bioéthique de 2021. Dans ce contexte, le cadrage dominant est globalement critique à l'égard de la GPA. La nature de cette critique reste toutefois **hétérogène**. Une part importante des prises de position émane d'acteurs politiques de droite, de représentants d'associations conservatrices ou de **figures catholiques** engagées dans les débats bioéthiques. Dans le même temps, Le Figaro est aussi le journal du corpus qui relaie le plus fréquemment la **critique féministe** de la GPA, notamment en citant les positions de la CIAMS ou du CORP.

Cette présence ne doit toutefois pas masquer la marginalité globale de ces voix dans l'espace médiatique étudié. L'analyse de l'ensemble du corpus montre en effet que la critique féministe demeure minoritaire dans la couverture journalistique de la GPA. Le fait qu'elle apparaisse le plus souvent dans un journal au positionnement éditorial conservateur – parfois aux côtés d'acteurs politiques ou religieux également opposés à la pratique – peut contribuer à produire **un effet de cadrage particulier** : pour un lectorat de la presse française, l'opposition à la GPA peut apparaître comme associée principalement à des positions conservatrices, tandis que la position « progressiste » serait celle de sa légalisation ou de sa régulation, mais rarement de son abolition.

Le Figaro accorde d'ailleurs une place suffisamment importante à cette dimension du débat pour consacrer un article entier aux **divisions du mouvement féministe** sur la question. Dans l'enquête intitulée « Pourquoi la GPA divise autant les féministes » (8 décembre 2021), le journal met explicitement en scène cette pluralité d'approches :

« Pourtant, la question divise les féministes. Dans un débat proche de celui sur la prostitution, les "abolitionnistes" y voient l'exploitation du corps féminin, tandis que d'autres, libérales ou marxistes, défendent la liberté à disposer de son corps, y compris pour en tirer profit.

Au milieu, une majorité de féministes hésitent : il n'existe quasiment pas, à l'heure actuelle, d'associations explicitement "pro-GPA". Par prudence, ou peur de s'exprimer sur un sujet controversé, nombre de militantes et collectifs contactés pour cette enquête, tels le Planning familial, ont d'ailleurs refusé de répondre. Sur ce sujet, il existe autant de nuances... que de féministes. »

(« Pourquoi la GPA divise autant les féministes », Le Figaro, 8 décembre 2021)

Les interlocuteurs mobilisés sont majoritairement des acteurs institutionnels – responsables politiques, juristes ou représentants d’associations –, ce qui contribue à cadrer la GPA comme une question de politique publique et de régulation juridique plutôt que comme une expérience vécue.

Cette dimension apparaît particulièrement dans les articles relevant de la catégorie **prise de position publique**, qui constitue la catégorie la plus représentée dans le corpus du Figaro, avec 41 articles sur les 99 identifiés. L’analyse de ces prises de position révèle une forte présence d’acteurs politiques et de personnalités de la société civile, mais aussi une grande diversité idéologique des critiques et des soutiens à la GPA.

Ces prises de position ne prennent pas uniquement la forme de tribunes. Dans de nombreux cas, il s’agit plutôt de comptes rendus de déclarations publiques, d’interventions parlementaires ou de réactions de responsables politiques à l’actualité bioéthique. Ce format contribue à donner une place importante aux acteurs politiques dans la construction médiatique du débat.

En 2019, dix articles de cette catégorie donnent la parole à différentes personnalités politiques et à des représentants de la société civile. Du côté politique, les positions exprimées couvrent un spectre relativement large, allant de soutiens à la légalisation, comme Aurélien Taché (LaREM) ou Nadia Ramasamy (LR), à des oppositions marquées, notamment de Guillaume Larrivé ou Bruno Retailleau (LR). Les prises de parole issues de la société civile sont en revanche majoritairement critiques à l’égard de la GPA.

Les tribunes, en particulier, adoptent presque systématiquement une position opposée à la pratique. C’est le cas notamment des textes publiés par l’anthropologue Emmanuel Désveaux, le juriste Grégor Puppink, la présidente de la Manif pour tous Ludovine de la Rochère, ou encore la juriste spécialiste des questions de bioéthique Claire de la Hougue. Ces tribunes mobilisent généralement un registre bioéthique ou pour dénoncer la gestation pour autrui.

Cette tendance se poursuit dans les années suivantes. En 2021, plusieurs articles donnent la parole à des responsables politiques comme Yannick Jadot, Emmanuel Macron ou Élisabeth Moreno, tandis que les débats au sein de la société civile restent largement dominés par des positions critiques de la GPA. Les organisations féministes, notamment la CIAMS, sont régulièrement mentionnées dans ces articles.

À partir de 2022 et surtout en 2023 et 2024, les prises de position provenant de la société civile deviennent encore plus visibles. Les tribunes et interviews de figures critiques de la GPA – telles que la journaliste Céline Revel-Dumas, la présidente de la Manif pour tous Ludovine de la Rochère ou encore Olivia Maurel – coexistent avec des interventions d’acteurs politiques favorables à la légalisation ou à l’encadrement de la pratique.

Dans l’ensemble, ces prises de position contribuent à construire la GPA comme un objet de controverse publique, structuré par l’intervention de responsables politiques, de juristes, d’intellectuels et d’acteurs militants. Si les critiques de la pratique y sont nombreuses, leur origine idéologique reste diverse : elles peuvent relever de positions conservatrices, religieuses ou bioéthiques, mais aussi de critiques féministes abolitionnistes.

Dans les articles consacrés à des cas concrets de GPA, les reportages portant sur la situation en **Ukraine** occupent une place particulièrement importante, notamment en 2020 et en 2022. Ces

articles évoquent souvent le point de vue des commanditaires, en particulier dans le contexte des difficultés liées aux conflits ou aux crises sanitaires, mais ce cadrage est généralement contrebalancé par la mention de critiques féministes de la pratique ou par des références aux risques d'exploitation des femmes.

Une exception notable concerne toutefois les articles repris de l'**Agence France-Presse**. Ces dépêches, qui sont reproduites telles quelles par le journal, adoptent généralement un cadrage beaucoup plus neutre, voire **favorable** à la GPA, et se concentrent principalement sur les difficultés rencontrées par les commanditaires. Dans ces textes, la pratique apparaît essentiellement comme une solution reproductive ou un projet parental entravé par des contraintes administratives ou politiques, sans que soient évoquées les dimensions structurelles du marché reproductif ni les critiques féministes de la gestation pour autrui.

La perspective des mères porteuses apparaît, comme dans les autres journaux du corpus, très rarement. Une exception notable est toutefois l'article publié le 23 mai 2022, intitulé « Marie-Ève, mère porteuse : "Je ne veux pas être juste traitée en machine à faire des bébés" », qui donne directement la parole à une femme ayant porté plusieurs enfants pour d'autres couples. Comme indiqué dans l'introduction de l'article, les journalistes cherchent ici à donner la parole à une femme ayant été mère porteuse, afin d'intégrer également ce point de vue dans le débat public. Le témoignage est cependant encadré de manière critique par la narration journalistique. Dès les premières lignes, la pratique est associée à des expressions fortement connotées telles que « esclavage » ou « louer son ventre », qui renvoient explicitement aux critiques féministes de la GPA et contrastent avec la manière dont la protagoniste décrit sa propre expérience.

Dans son récit, Marie-Ève ne formule pas de critique explicite de la pratique. Elle insiste au contraire sur la dimension d'aide et minimise les conséquences physiques et psychologiques des grossesses répétées. Pourtant, certains passages de son témoignage laissent entrevoir les contraintes matérielles et corporelles que cette activité implique :

« Son corps subit, sa vie professionnelle stagne, ses hormones l'irritent. Quand on l'interroge sur son étonnant besoin de récidiver au vu de ces privations, elle répète : "J'ai envie d'aider. Mais j'pourrai accepter une compensation qui couvre un peu plus que les frais de la grossesse." Elle y songe mais l'idée la gêne. Comment cumuler son sincère élan de générosité et sa prise en compte lucide des conséquences matérielles d'une grossesse sur sa vie ? "Quand même..." réfléchit-elle. Ce n'est pas banal de porter un bébé. »

(« Marie-Ève, mère porteuse : "Je ne veux pas être juste traitée en machine à faire des bébés" », Le Figaro, 23 mai 2022)

Ainsi, même si la protagoniste ne parle ni d'exploitation ni d'inégalités structurelles, le récit laisse apparaître en filigrane les tensions et les coûts physiques, professionnels et émotionnels liés à la pratique. Le contraste entre la narration journalistique et la parole de la mère porteuse produit un effet de dissonance : là où la première mobilise un vocabulaire critique, la seconde insiste sur la

dimension altruiste de son engagement, tout en laissant affleurer, malgré elle, certaines des contraintes qui structurent cette expérience.

Le cadrage proposé par le journal est globalement critique à l'égard de la pratique, notamment dans le contexte des débats sur la loi de bioéthique. Toutefois, cette critique est portée par des acteurs idéologiquement divers. Les positions conservatrices, religieuses ou bioéthiques y sont particulièrement visibles, mais Le Figaro est également le journal du corpus qui accorde la place la plus importante à la critique féministe abolitionniste, notamment à travers les prises de position de la CIAMS et d'autres organisations féministes.

Cette configuration produit un effet de cadrage spécifique : l'opposition à la GPA apparaît fréquemment associée à des positions conservatrices, ce qui peut contribuer à marginaliser la critique féministe en l'inscrivant dans un registre idéologique déjà marqué politiquement. Dans ce contexte, la GPA est moins présentée comme une réalité sociale ou économique que comme un enjeu de débat moral, juridique et politique.

3.4. Le Point

Afin d'élargir l'analyse au-delà de la presse quotidienne, le corpus inclut également un hebdomadaire d'actualité. Au cours de la période étudiée, Le Point publie **18 articles** dont la gestation pour autrui constitue le thème central. Comme dans Le Figaro, la catégorie dominante est celle des prises de position publiques, ce qui inscrit la GPA principalement dans un registre de controverse politique et idéologique. Les autres articles portent plus ponctuellement sur les travaux législatifs (4 articles), les décisions de justice (3 articles), ainsi que sur un nombre très limité de cas concrets ou d'articles de type « people ».

Plusieurs articles donnent directement la parole à des responsables politiques. En 2019, par exemple, le député LREM Jean-Louis Touraine défend la légalisation de la pratique dans une interview intitulée « GPA : des voix dissonantes au sein des députés de la majorité » (3 juillet 2019), illustrant les divisions internes au sein du camp présidentiel sur cette question.

D'autres articles accordent également une place importante à des prises de position issues de la société civile. En 2021, l'hebdomadaire publie ainsi un entretien avec la journaliste Céline Revel-Dumas, critique de la GPA, intitulé « Dans la GPA, l'illégal se sert du légal » (4 décembre 2021). De même, une tribune du neurobiologiste Jean-François Bouvet, publiée en janvier 2022 (« GPA, pour gestation cérébrale pour autrui ? »), développe une critique de la pratique fondée sur des arguments anthropologiques et bioéthiques.

À partir de 2023, la question de la GPA apparaît plus fréquemment dans les articles consacrés à la trajectoire politique de Clément Beaune, alors ministre et figure montante de la majorité présidentielle. Trois articles successifs évoquent sa position favorable à la légalisation de la GPA, présentée comme divergente de celle d'Emmanuel Macron, ce qui inscrit la question dans une dynamique de positionnement politique au sein du gouvernement. L'un de ces articles aborde également les débats européens autour d'une éventuelle interdiction de la pratique.

Un autre article publié en 2024 aborde la question de la GPA à travers les débats qu'elle suscite sur les réseaux sociaux. Dans cette enquête de Nora Bussigny intitulée « Comment la GPA fracture la génération Z », la pratique apparaît comme un sujet de plus en plus discuté dans les espaces militants

en ligne, où s'affrontent différentes conceptions du féminisme et des droits reproductifs. L'article donne la parole à plusieurs acteurs aux positions divergentes : des défenseurs de la GPA, souvent directement concernés par la pratique, notamment des hommes gays devenus pères grâce à celle-ci, mais aussi des militantes féministes critiques de la gestation pour autrui. L'une d'elles souligne les contradictions qu'elle perçoit dans l'argument du « **mon corps, mon choix** », fréquemment mobilisé pour défendre la pratique :

« J'observe une scission entre le discours des partis de gauche et les militants [...] qui sont clairement pour la dépénalisation totale et la mise en application littérale du “mon corps, mon choix”. [...] Pourtant, si l'on veut combattre les inégalités de classe, il serait logique de ne pas nourrir encore plus ces inégalités en légalisant la GPA », insiste Alice. »

(« Comment la GPA fracture la génération Z », Le Point, 5 mai 2024)

Le texte mentionne également l'engagement d'Olivia Maurel, née par GPA et aujourd'hui militante pour son abolition. Comme dans certains articles déjà observés dans Le Figaro, l'intérêt de cette enquête réside dans la mise en évidence des lignes de fracture internes au mouvement féministe et aux milieux progressistes. La GPA y est explicitement mise en parallèle avec d'autres débats contemporains autour de **l'autonomie corporelle** – notamment **la prostitution** ou **la transidentité** – ce qui contribue à présenter la pratique comme **un enjeu idéologique** structurant dans les controverses actuelles autour du féminisme et des droits reproductifs.

En 2021, Le Point publie une tribune intitulée « Pour une GPA éthique », signée par Sam Hyde, président de **l'agence américaine Circle Surrogacy**. L'auteur y défend explicitement la gestation pour autrui en la présentant comme une pratique altruiste et encadrée, qui permettrait de répondre à la souffrance des personnes infertiles et de garantir la « **liberté de choix** » des mères porteuses.

Le texte adopte une rhétorique classique de légitimation de la pratique, en insistant sur les qualités supposées des mères porteuses et sur les garanties offertes par un encadrement juridique strict, notamment aux États-Unis. La GPA y est décrite comme un acte exceptionnel reposant sur l'empathie et le désir d'aider à la formation d'une famille :

« Être femme porteuse et faire cet incroyable cadeau de porter un enfant pour d'autres exige des qualités exceptionnelles : grande empathie et désir d'aider à la création d'une famille. »

(« Pour une GPA éthique », Le Point, 25 mars 2021)

Ce texte constitue toutefois un cas particulier dans le corpus : il est signé par le président d'une agence américaine spécialisée dans la gestation pour autrui. La tribune s'apparente ainsi à une forme de plaidoyer en faveur de la pratique émanant d'un acteur directement impliqué dans l'industrie de la GPA. Le **conflit d'intérêts** est mentionné, mais il n'est pas problématisé dans l'article, ce qui confère au texte un caractère proche d'une **publicité déguisée**. La situation pourrait être comparée, par analogie, à une tribune sur le réchauffement climatique confiée à un dirigeant d'une grande

entreprise pétrolière : le point de vue exprimé émane d'un acteur dont l'activité est directement liée au phénomène qu'il prétend analyser.

Dans l'ensemble, la couverture de Le Point se caractérise par un traitement relativement politique et idéologique de la GPA, marqué par la présence d'interviews, de tribunes et de controverses publiques, tandis que les expériences concrètes des mères porteuses ou l'analyse critique du fonctionnement du marché reproductif international restent peu développées.

3.5. Ouest-France

Afin de compléter l'analyse, le corpus inclut également un quotidien régional, Ouest-France, dont la large diffusion nationale en fait un acteur important du paysage médiatique français. Au cours de la période étudiée, le journal a publié **48 articles** dont la gestation pour autrui constitue le thème central.

La répartition thématique de ces articles diffère sensiblement de celle observée dans les journaux nationaux. Les cas concrets de GPA constituent la catégorie la plus représentée (16 articles), suivis des travaux législatifs (15 articles). Viennent ensuite les prises de position publiques (10 articles) et les articles consacrés à des décisions de justice (7 articles).

Cette distribution suggère un traitement davantage orienté vers le suivi de l'actualité et les récits de situations individuelles, plutôt que vers les tribunes ou les controverses idéologiques qui dominent dans certains autres médias du corpus. La GPA apparaît ainsi fréquemment dans Ouest-France à travers des reportages ou des articles d'actualité relatant des situations concrètes.

En ce qui concerne la catégorie la plus représentée du corpus, à savoir les articles consacrés à des cas concrets de GPA, Ouest-France adopte un cadrage largement centré sur les parcours individuels des commanditaires, sans développer de critique structurelle de la pratique. Dans ces récits, le point de vue des commanditaires – souvent des couples d'hommes – domine largement, tandis que les conditions dans lesquelles les grossesses ont lieu ou les critiques féministes de la GPA sont rarement évoquées.

Cette approche apparaît notamment dans les articles consacrés à la situation des nouveau-nés nés par GPA en **Ukraine** au moment de la pandémie de Covid-19. Les reportages relatant le cas de nourrissons bloqués dans des cliniques ukrainiennes se concentrent presque exclusivement sur les difficultés rencontrées par les commanditaires pour rejoindre les enfants, sans interroger les conditions dans lesquelles ces grossesses ont été organisées ni les enjeux structurels du marché reproductif international.

En 2021, un article consacré à un couple d'hommes français ayant eu recours à la GPA à l'étranger illustre également ce cadrage. Intitulé « La CAF du Haut-Rhin réclame un certificat de grossesse à un couple d'hommes ayant eu recours à la GPA », il relate le conflit opposant ces deux pères à la Caisse d'allocations familiales, qui leur refuse la prime de naissance faute de certificat de grossesse. La pratique de la GPA – pourtant interdite en France – n'est pas problématisée dans l'article. Le conflit est plutôt présenté sous l'angle d'une possible **discrimination liée à l'orientation sexuelle** du couple :

« Les deux hommes ont également décidé de saisir le Défenseur des droits. Celui-ci déplore une décision non motivée de la part de la CAF qui n'aurait, selon lui, pas pris en compte l'intérêt de l'enfant en formulant une telle demande [...]. Il estime également que le couple est victime d'une discrimination due à la sexualité. »

(« La CAF du Haut-Rhin réclame un certificat de grossesse à un couple d'hommes ayant eu recours à la GPA », Ouest-France, 27 septembre 2021)

Dans ce type de récit, la GPA apparaît ainsi principalement comme un parcours parental entravé par des obstacles administratifs, tandis que la question de la légalité de la pratique ou celle des rapports de pouvoir qui structurent le marché reproductif restent largement en arrière-plan.

La catégorie des travaux législatifs constitue la deuxième plus importante dans le corpus d'Ouest-France, avec 15 articles sur les 48 analysés. Ces articles portent principalement sur les questions de filiation des enfants nés par GPA à l'étranger, ainsi que sur les débats législatifs en France et à l'international concernant l'encadrement ou l'interdiction de la pratique. Ils évoquent notamment les discussions autour de la reconnaissance de la filiation, les initiatives législatives au niveau européen – comme l'amendement proposé par François-Xavier Bellamy – ainsi que les évolutions juridiques dans plusieurs pays, notamment en Israël, en Italie ou encore en Thaïlande.

Dans l'ensemble, ces articles adoptent un cadrage journalistique majoritairement neutre. Le rôle du journal consiste avant tout à rendre compte des débats politiques et juridiques en cours, sans prendre explicitement position. Dans certains cas, les textes donnent également la parole à des interlocuteurs aux positions divergentes – favorables, critiques ou neutres – ce qui contribue à produire un traitement relativement équilibré de la question. Cette approche contraste avec celle observée dans les articles consacrés aux cas individuels, où la narration tend davantage à privilégier le point de vue des commanditaires.

La catégorie des prises de position publiques représente 10 articles dans le corpus d'Ouest-France. Ces articles relaient principalement des déclarations de responsables politiques ou de personnalités de la société civile intervenant dans le débat public autour de la gestation pour autrui. Les positions exprimées sont majoritairement critiques à l'égard de la pratique, même si certaines contributions évoquent également l'ouverture d'un débat sur son encadrement.

Un article publié en septembre 2019, rapporte la prise de position du député Adrien Quatennens (LFI) dans le contexte des débats sur la loi de bioéthique. Opposé à la GPA, celui-ci justifie sa position par la question des inégalités sociales et de la marchandisation du corps :

« Je serai pour la GPA le jour où on me fera la démonstration qu'une femme riche porte l'enfant d'une femme pauvre », affirmant qu'il s'y oppose « pour une question de marchandisation du corps ».

(« GPA. Quatennens attend "le jour où une femme riche portera l'enfant d'une femme pauvre" », Ouest-France, 11 septembre 2019)

L'article adopte un ton descriptif, se contentant de relayer les propos du député sans développer d'analyse approfondie de l'argument. La GPA apparaît ainsi principalement comme un enjeu du débat

parlementaire autour de la bioéthique, dans lequel les arguments critiques sont évoqués à travers les déclarations d'acteurs politiques.

En mai 2023, un article relate l'action d'une militante du collectif féministe radical SCUM lors du Festival de Cannes. La militante s'introduit sur le tapis rouge pour dénoncer la gestation pour autrui comme un système reposant sur l'exploitation reproductive des femmes. Le texte reproduit les slogans diffusés par le collectif :

« Toutes les procédures de gestation pour autrui [...] reposent sur l'exploitation des femmes pour leur capacité reproductive ».

(« Festival de Cannes. Une militante anti-GPA s'introduit sur le tapis rouge », Ouest-France, 18 mai 2023)

Cet article présente un intérêt particulier dans le corpus : parmi les cinq journaux analysés, seul Ouest-France mentionne cette action militante. Toutefois, la critique féministe de la GPA apparaît ici principalement dans le cadre d'un événement spectaculaire – l'irruption d'une militante sur le tapis rouge – et non sous la forme d'une analyse approfondie de la pratique. Le cadrage demeure ainsi largement événementiel, la critique étant rapportée comme un fait d'actualité plutôt que développée comme une réflexion structurée sur les enjeux de la GPA.

Dans l'ensemble, la couverture de la gestation pour autrui par Ouest-France se caractérise par un traitement principalement **factuel** et **narratif**, centré sur l'actualité et sur des situations concrètes. La pratique apparaît le plus souvent à travers des récits de parcours individuels ou des questions administratives et juridiques liées à la filiation et aux droits des enfants nés à l'étranger. Les articles consacrés aux débats législatifs adoptent généralement un ton neutre et cherchent parfois à rendre visibles plusieurs positions dans le débat public.

Les critiques de la GPA sont présentes dans le corpus, mais elles apparaissent surtout à travers des prises de position ponctuelles d'acteurs politiques, d'intellectuels ou de militantes. Dans l'ensemble, la pratique est davantage abordée comme un enjeu de débat public ou une situation administrative concrète que comme un phénomène social analysé dans ses dimensions économiques et structurelles.

4. Préconisations – Pour un traitement médiatique responsable de la GPA

L'analyse de la couverture médiatique de la gestation pour autrui entre 2019 et 2024 met en évidence des régularités préoccupantes : invisibilisation des mères porteuses, focalisation sur la filiation et les émotions des commanditaires, marginalisation des critiques féministes. Ces constats appellent des **changements concrets** dans les pratiques journalistiques et éditoriales.

Les préconisations suivantes s'inscrivent dans une exigence démocratique fondamentale : **rendre visibles les rapports de pouvoir** et les réalités sociales que les récits médiatiques contribuent à façonner.

4.1. Rendre visibles les mères porteuses comme sujets politiques

Préconisation 1 :

Cesser de traiter les mères porteuses comme des figures abstraites, altruistes ou silencieuses, et les reconnaître comme des **femmes situées socialement**, dont le corps est utilisé dans un cadre contractuel contraignant.

Concrètement, cela implique :

- de documenter leurs conditions de vie, leur situation économique et leur accès réel au consentement ;
- de ne pas se contenter de témoignages isolés et valorisés, mais d'analyser les rapports de dépendance structurelle ;
- d'interroger systématiquement les effets physiques, psychiques et sociaux de la grossesse pour autrui.

4.2. Sortir du cadrage exclusivement juridique et émotionnel

Préconisation 2 :

Ne plus réduire la GPA à un problème de filiation, d'état civil ou de reconnaissance juridique, ni à des récits émotionnels centrés sur le désir d'enfant.

Un traitement responsable suppose :

- d'élargir l'analyse aux dimensions économiques, géopolitiques et industrielles de la GPA ;
- de questionner les agences, les intermédiaires et les logiques de marché ;
- de replacer la GPA dans le contexte plus large de la marchandisation du corps des femmes.

4.3. Cesser la disqualification systématique des critiques féministes

Préconisation 3 :

Reconnaître la position féminisme abolitionniste comme une position **politique et intellectuel légitime**, et non comme une posture conservatrice, morale ou réactionnaire.

Cela implique :

- de cesser les amalgames entre critique de la GPA et homophobie ;
- de donner un espace équitable aux analyses féministes;
- d'intégrer ces analyses au cœur des articles d'information, et non uniquement dans des tribunes marginalisées.

4.4. Nommer les conflits d'intérêts et les rapports de force

Préconisation **4** :

Identifier clairement les conflits d'intérêts lorsque des acteurs du marché de la GPA (agences, intermédiaires, avocats spécialisés) sont invités à s'exprimer.

Un journalisme éthique suppose :

- de contextualiser la parole des acteurs économiques ;
- de ne pas présenter comme expertise neutre ce qui relève d'intérêts commerciaux directs ;
- de traiter les tribunes pro-GPA émanant d'agences comme ce qu'elles sont : des prises de position intéressées.

Infobox – En résumé

Un traitement médiatique responsable de la GPA implique de :

- ✓ rendre visibles les mères porteuses
- ✓ nommer les rapports de pouvoir et les intérêts économiques
- ✓ intégrer pleinement la critique féministe abolitionniste
- ✓ dépasser les récits émotionnels et technocratiques
- ✓ assumer la dimension politique du sujet

Conclusion

Cette analyse propose un aperçu des cadres discursifs à travers lesquels la presse française traite la gestation pour autrui. Elle met en évidence la manière dont un enjeu complexe de droits des femmes et de droits humains est présenté dans l'espace médiatique, ainsi que les registres narratifs et argumentatifs privilégiés pour en parler.

Dans le contexte de la révision prochaine de la loi de bioéthique, il nous a semblé particulièrement important de souligner que ces débats ne sont ni neutres ni purement techniques. Les résultats de cette étude suggèrent que certains acteurs — notamment ceux dont les intérêts sont liés au développement de l'industrie de la gestation pour autrui — bénéficient d'une visibilité médiatique nettement plus importante que les voix critiques issues des mouvements féministes.

Cette étude comporte bien entendu des limites. Celles-ci tiennent notamment aux conditions matérielles dans lesquelles elle a été réalisée. En France, de nombreuses organisations féministes sont confrontées à une précarité financière structurelle, qui se traduit par un manque important de ressources humaines et matérielles pour mener des recherches de grande ampleur.

Dans ce contexte, la Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution (CIAMS) occupe une position singulière. Il s'agit aujourd'hui de la seule organisation féministe internationale qui se donne explicitement pour objectif l'abolition du marché mondial de la gestation pour autrui. Cette mission s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile, marqué par un recul global des droits des femmes et par une montée des mouvements masculinistes.

Malgré ces obstacles, nous poursuivons ce travail avec détermination aux côtés de plus de cinquante organisations membres à travers le monde. Ensemble, nous œuvrons pour faire en sorte qu'aucune femme ne puisse être réduite à une fonction reproductive ou devenir victime d'une exploitation reproductive.